

**Jean-Cedric Landry** Délégué du CSOGE **intervenant**

François Mazuyer Président du Conseil Supérieur de l'Ordre des Géomètres-Experts

## **AMENAGER DES ESPACES RENOUVELES**

### contribution

Les Géomètres-Experts interviennent tant sur l'aménagement de l'espace public que dans les problématiques du renouvellement urbain. La qualité de l'espace public dans les projets de régénération urbaine est un sujet central et composite qui nécessite la mobilisation transversale des professionnels et des pouvoirs publics.

Pour les enjeux du renouvellement urbain, les Géomètres-Experts interviennent en urbanisme, en maîtrise d'œuvre, et sur la domanialité.

Dans des approches toujours plus complexes et plus globales, il convient d'intervenir précisément, après une analyse diagnostique du territoire la plus complète possible. Pour cela, les études doivent être multi-scalaires et pluridisciplinaires. Elles doivent servir de support à la gouvernance et à la concertation.

Par ailleurs, alors même que l'image classique du renouvellement urbain est la régénération de quartiers emblématiques avec force de moyens, il faut garder à l'esprit que ces problématiques se déclinent sur la totalité du territoire, à différentes échelles, et donc avec des approches plus ou moins simplifiées suivant les enjeux.

### **Les démarches professionnelles**

L'Ordre des Géomètres-Experts mène actuellement des démarches pour l'amélioration de l'espace public et pour participer efficacement aux actions de renouvellement urbain.

Des travaux sont actuellement en cours sur la contractualisation en urbanisme. Ils ont pour objectif de développer des dispositions basées sur des logiques de projet et d'objectifs plutôt que sur des applications de la règle « à priori ». Ce type d'approche trouve particulièrement son sens dans les opérations complexes de renouvellement urbain. L'Ordre participe également aux réflexions sur les Associations Foncières Urbaines qui permettent de concevoir des aménagements en s'affranchissant des trames foncières pour définir les trames de projet.

Pour que tous les acteurs : habitants, usagers, visiteurs, ....., s'approprient l'espace public, il faut faire coïncider la domanialité et les affectations fonctionnelles, mais également créer des espaces semi-publics et des espaces strictement privés. Cela nécessite de nombreuses interventions sur la domanialité publique et sur ses rapports avec la propriété privée. L'Ordre intervient pour faire évoluer les règles de la « propriété des personnes publiques » vers plus de sécurité juridique et plus de réactivité dans ce domaine.

Pour la maîtrise d'œuvre des projets, les Géomètres-Experts se mobilisent pour travailler dans des espaces toujours plus contraints et pour intégrer les nouvelles conditions réglementaires de l'aménagement. Par ailleurs, pour les collectivités locales, l'Ordre des Géomètres-Experts propose des interventions aux élus dans le cadre des formations de mairie 2000.

En interne, lors de ses universités d'été, l'Ordre a mis en place des formations permettant d'améliorer les pratiques de conduite de projet, qu'il s'agisse d'animation, d'approche technique ou juridique, conformément à l'Agenda 21 de la profession.

### **De nouvelles dimensions pour l'aménagement**

Avec pour objectif la reconstruction de la ville sur la ville, les espaces publics proposés aux habitants et aux usagers doivent être toujours plus qualitatifs.

Il faut prendre en compte les opportunités, et les contraintes techniques et juridiques. Mais au-delà de ces approches, une gouvernance efficace nécessite une concertation adaptée. Cette démarche permet d'engager en amont les échanges sociaux pour lesquels l'espace public est destiné. Le projet doit intégrer les différents usages, faire le lien entre eux, créer une image urbaine qui soit identitaire et valorisante. La ville régénérée doit être attrayante et offrir aux usagers les fonctions qui leur sont promises, en respectant les attentes de mixité et de centralité, et en incitant à de nouveaux usages, avec de nouveaux sens.

Le travail sur l'espace public pour un renouvellement urbain est l'occasion de créer du lien, de rompre avec l'homogénéité et de réaffirmer ou d'affirmer des hiérarchisations. En effet, les logiques de zonage d'urbanisme ont montré leurs limites. Les démarches de renouvellement urbain offrent l'opportunité de tisser des liens. Elles permettent, par ailleurs, de faire coïncider ou interagir les aménagements spatiaux et les aménagements fonctionnels.

C'est l'occasion de clarifier la destination des espaces, de créer des façades urbaines, des rues, en ayant à l'esprit que la forme urbaine est avant tout destinée à un projet de vie.

Dans ces perspectives, l'Ordre des Géomètres-Experts entend donc contribuer au renouvellement urbain en continuant à participer aux nécessaires développements urbanistiques, techniques et juridiques.

Jean-Cedric LANDRY  
Le 4/09/2013

**L'Ordre des Géomètres-Experts** représente cette profession auprès des pouvoirs publics et assure la mise en œuvre des directives, lois, décrets et arrêtés qui la régissent. Il veille à la discipline, au perfectionnement professionnel, au respect de la déontologie et des règles de l'art. L'Ordre définit également le cadre de la politique professionnelle pour assurer une qualité croissante des prestations des professionnels et une amélioration de leurs performances au regard des objectifs de développement durable. Il est administré par un conseil supérieur et 18 conseils régionaux dotés de la personnalité civile. Le président du conseil supérieur est actuellement François Mazuyer.

[www.geometre-expert.fr](http://www.geometre-expert.fr)

